

# Guide de l'éducation spécialisée



Guy Dréano

---

# Guide de l'éducation spécialisée

*5<sup>e</sup> édition*

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2015

5 rue Laromiguière, 75005 Paris  
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-058815-2

Photo de couverture : © Monkey Business - Fotolia.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Sommaire

**Préface à la cinquième édition** ..... VII

**Introduction** ..... 1

## **Partie 1 Une identité complexe**

Chapitre 1 **Quelques repères préalables** ..... 9

Chapitre 2 **Fondements et premières racines** ..... 21

Chapitre 3 **La protohistoire** ..... 37

Chapitre 4 **La période pré-contemporaine** ..... 49

Chapitre 5 **L'époque contemporaine** ..... 63

## **Partie 2 Les sujets de l'éducation spécialisée**

Chapitre 6 **Personne, sujet et normalité** ..... 95

Chapitre 7 **Les classifications et leurs logiques** ..... 107

Chapitre 8 **Les principales affections** ..... 127

### **Partie 3**

#### **Cadre législatif et réglementaire**

Chapitre 9	<b>Cadre général spécifique à l'action sociale et médico-sociale</b> .....	167
Chapitre 10	<b>Les cadres règlementaires spécifiques</b> .....	177
Chapitre 11	<b>La répartition des compétences</b> .....	195
Chapitre 12	<b>Les établissements et services</b> .....	201
Chapitre 13	<b>L'institution et ses emplois</b> .....	233

### **Partie 4**

#### **L'exercice de l'éducation spécialisée**

Chapitre 14	<b>Les conditions d'accès à l'exercice professionnel</b> .....	245
Chapitre 15	<b>Besoins et attentes</b> .....	265
Chapitre 16	<b>L'institution un appui pour l'exercice</b> .....	273
Chapitre 17	<b>La relation éducative</b> .....	297
Chapitre 18	<b>La médiation éducative</b> .....	313
Chapitre 19	<b>Éducation spécialisée et relation aux familles</b> .....	337
Chapitre 20	<b>Contrôle, évaluation, supervision</b> .....	345
Chapitre 21	<b>La formation</b> .....	357
	<b>Conclusion</b> .....	377
	<b>Bibliographie</b> .....	381
	<b>Annexes</b> .....	393

# Préface à la cinquième édition

*En éducation le processus est roi, mais le roi obéit à la dure réalité des lois que la vie lui impose. Les marins d'Ulysse apprennent aussi que le gouvernail ne peut rien si le bateau se moque des autres forces qui le commandent.*  
Jean-Pierre Bigeault<sup>a</sup>

## L'ORDRE DES CHOSES

Il est des actions qui, guidées par le souci des autres, défis animés par le refus de considérer certaines choses établies comme normales, font profession d'apporter la preuve qu'il peut en être autrement.

Passée la période, d'ailleurs souvent brève, où l'on peut croire que cet élan, qu'accompagne l'engagement, l'enthousiasme, la générosité peut suffire, la réalité en montre les limites et l'obligation se fait sentir, au dedans comme au dehors, d'assortir cet essentiel d'autres constituants de tous ordres qui ne vont pas toujours s'intégrer sans tensions, voire quelquefois secréter des dysharmonies dans l'évolution. D'autant, quand ces aventures humaines, d'abord initiatives d'ordre privé, pleines d'imprévus, de précarités et de risques, opèrent inexorablement une mutation fonctionnelle qui obéit à d'autres principes et dont il convient, selon, de tirer pourtant mais avec vigilance le meilleur parti pour cette cause.

Amené à remettre sur le métier le *Guide de l'éducation spécialisée* pour une cinquième édition, soit treize ans depuis la première, ma préoccupation qui intègre attentivement ce souci est double :

- indiquer ce qui s'est nouvellement introduit dans l'ordre jusque-là établi depuis la dernière édition ;
- actualiser les sujets précédemment retenus par des « reprises » qui replacent leur compréhension dans le mouvement d'un contexte différent ; conjoncture qui ouvre à d'autres regards, d'autres analyses et commentaires ; où l'usage, les tensions, les attentes, les formats, les codes, les usages doivent être pris en compte.

Toutes choses dont ces dernières années nous donnent matière, tant le nombre d'éléments nouveaux se sont conjugués, pour modifier assez profondément et avec des bonheurs différents les conditions professionnelles de cet exercice. Celui-ci en métabolise lentement et diversement les logiques ; nous laissant parfois réservé ou perplexe.

Plusieurs plans qui obligatoirement interfèrent peuvent être distingués dans cette évolution.

### 1. L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

Tout d'abord des dispositions d'ordre général au monde du travail, mais qui selon les emplois et les lieux n'ont pas la même incidence. Par exemple, la loi des 35 heures (2000) et les autres règles du travail qui en ont découlé demeurent en l'occurrence d'une application assez problématique, parfois difficilement compatible avec les besoins de régularité, de permanence, de stabilité, de sécurité ; conditions pourtant consubstantielles à l'exercice de l'accompagnement éducatif spécialisé.

Ensuite de manière plus spécifique à l'éducation spécialisée, la recrudescence des textes de loi souvent dits de rénovation, des dispositions diverses et nombreuses recommandations, qui si elle confirme une dynamique déontologique engagée de longue date, a parfois introduit quelques encombrements administratifs et procédures qui tendent à formater la vie quotidienne et font que la conformité peut parfois devenir l'idéal :

- la loi rénovant l'action sociale en 2002 et ses divers textes d'application ;
- la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des handicapés en 2005 (secteur médico-social) ;
- la loi sur l'égalité des chances, en 2005 (secteur social) ;
- la loi rénovant la protection de l'enfance, en mars 2007 ;
- la loi de lutte contre la délinquance en mars 2007.

Au total, si certains de ces nouveaux éléments du cadre peuvent être questionnés pour l'esprit sous-jacent qui les anime ou leurs modalités d'application, ils présentent l'avantage de décliner et d'officialiser un cadre commun aux pratiques. Toutefois, ils oublient parfois qu'à trop dicter « de bonnes pratiques » la créativité de « l'ingénieur » laisse place à l'obéissance du manoeuvre et par là même à son rapide désinvestissement et une absence d'implication.

Quant à l'« usager » effectivement trop longtemps négligé, il est paradoxalement desservi par cet intitulé, terme qui se confirme impropre à la relation recherchée, tant il oublie la personne au profit d'un consommateur invité à se conduire comme un sujet-client ; utilisateur de prestations de services, et non comme un sujet acteur, citoyen, participant de son existence, dans l'intersubjectivité d'une dynamique de réciproque responsabilité. Bien qu'il ne faille pas dissimuler que, comme pour toute



relation d'aide, la relation éducative qu'elle soit ou non spécialisée est à assumer dans sa fondamentale et nécessaire asymétrie.

Ces réserves faites, mais elles demandent vigilance pour qu'il n'y ait pas d'abus, on passe facilement d'un excès dans un autre, les conditions de justes rapports sont théoriquement assez bien réunies pour que, dans le respect des droits fondamentaux de chacun, la relation éducative puisse toujours se fonder et que ceux qui doivent la faire vivre et en incarner quotidiennement les valeurs s'y sentent suffisamment autorisés pour en faire toujours profession, avec audace, engagement et implication.

Sur un autre plan, ce sont aussi les modifications importantes apportées à l'organisation de la formation de la filière éducation spécialisée<sup>b</sup> qui ne sont pas sans incidences.

Trois niveaux de qualification de même nature (diplôme d'État) concourent désormais à cette profession :

- mars 2006 : création du diplôme d'État d'aide médico-psychologique (niveau V). Ce diplôme bien que conservant ses caractéristiques paramédicales liées à cette identité<sup>c</sup> est désormais officiellement intégré à la filière éducation spécialisée. Son champ d'intervention s'ouvre à d'autres difficultés à caractère social ou médico-social ;
- mai-juin 2007 : réforme du diplôme d'État d'éducateur spécialisé (niveau III) revu dans le sens de celui de moniteur éducateur et d'aide médico-psychologique sur la base des référentiels de la VAE ;
- septembre 2007 : un diplôme d'État remplace le certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur (niveau IV)<sup>d</sup>.

Leurs définitions, leurs formations et leurs certifications sont maintenant structurées et rationalisées sur la base de référentiels qui sont conçus pour favoriser la promotion sociale par le jeu des passerelles et permettre la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

- 25 août 2011 : décret qui modifie l'arrêté de juin 2007 pour aligner la formation des éducateurs spécialisés selon les règles de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Si ces dispositions permettent : l'accès à d'autres niveaux par les passerelles à l'intérieur d'une filière ou avec d'autres filières des professions de l'action sociale, la reconnaissance des acquis de l'expérience, la reconnaissance pour les éducateurs spécialisés de leur formation au plan européen, tous aspects surtout centrés sur des aspects statutaires et d'emploi ; il n'est pas toujours évident cette belle rationalisation soit toujours compatible avec quelques principes de formation qui ne peuvent pas se réduire à des additions de crédits, y compris quand ils sont nommés de compétence. Ce dispositif ouvre aussi, malheureusement, quand on sait l'incidence des facteurs économiques, pour ne citer que cet aspect, des perspectives d'éventuelles déqualifications, disparités de traitements et morcellement de la profession.

## 2. LES MOYENS

Question d'importance, bien que tout ne soit pas réductible à l'économie ; plusieurs aspects en marquent notamment l'évolution :

- les logiques de la LOLF<sup>e</sup>, loi qui s'est appliquée à réformer entièrement le budget de l'État. Au-delà d'une nouvelle architecture budgétaire, la gestion publique est passée d'une culture de moyens à une culture de résultats. Le cadre de gestion ainsi mis en place est désormais centré sur la responsabilité des gestionnaires et le contrôle de la performance ;
- c'est dans cette perspective que va se poser pour les établissements et services la question du renouvellement des « agréments », jusque-là quasi pérennes, mais dont le maintien est désormais soumis à évaluation régulière et fonction des « résultats » ;
- quant au financement réparti, selon les habilitations, sous l'autorité de l'État et du conseil général, il fait l'objet de nouvelles règles de financement et de tarification<sup>f</sup> ; les établissements et services sociaux et médico-sociaux étant par ailleurs invités à se regrouper et pour certains à opter pour des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ;
- cette logique des regroupements n'est d'ailleurs pas sans effets dans l'organisation des institutions où l'on assiste de plus en plus fréquemment au développement de directions de complexes, comprenant plusieurs structures, chacune étant en fait dirigée par un chef de service (d'où le succès du Caferuis). Ces situations ne sont pas sans incidence en matière d'animation, aspect dont on s'accorde toujours pour reconnaître qu'il est essentiel dans nos institutions, car indépendamment des qualités des chefs de service, celui qui a reçu délégation pour diriger, souvent d'ailleurs sans suffisante connaissance du sujet qu'il dirige (cf. l'évolution du Cafdes) ne parvient pas à occuper la place qui est la sienne sans pour autant pouvoir autoriser qu'elle soit prise ;
- l'éducation spécialisée se rapproche progressivement d'une économie à caractère lucratif identique à celle qui se développe dans le secteur des services d'aide à la personne (en institution ou à domicile). Elle en reste encore distincte et éloignée dans sa culture, mais le mouvement se fait sentir ;
- l'incidence qu'ont dans le fonctionnement des institutions les nouvelles technologies issues du numérique est également à prendre en compte car elles modifient profondément les pratiques professionnelles et relationnelles.

## 3. LES SUJETS QUI FONT L'OBJET DE CET ACCOMPAGNEMENT

Dans ce contexte socio-économique de crise où, à défaut d'autres mesures, le concept d'accompagnement social est très porteur, se sont aussi opérées de très nettes évolutions.

Alors que l'éducation spécialisée était initialement réservée à différentes difficultés de l'enfance et de l'adolescence, d'abord inadaptation sociale sans déficience puis progressivement du fait d'un handicap, son champ d'activité n'a cessé de s'élargir. Des personnes de tous âges qui, du fait de maladies, d'accidents, de carences, de souffrances d'origine sociale, de vieillissement, éprouvent au quotidien des difficultés à être peuvent être concernées

Si bien qu'aujourd'hui, la distinction entre l'éducation spécialisée et la notion plus vague d'accompagnement social n'est plus toujours évidente ; d'autant que certaines problématiques jusque-là dévolues au sanitaire sont peu à peu versées au médico-social. À ce propos, se fait également sentir une tendance lourde à médicaliser ou handicaper les difficultés de l'existence, chaque manifestation un peu particulière pouvant trouver son inscription dans un spectre de trouble, avec les conséquences que cette évolution entraîne dans les rapports d'aide que cela sous-tend.

Conformément à l'évolution souhaitée, les modalités d'accompagnement traditionnellement assez réduites à des formes simples sont désormais multiples, pour ne pas dire infinies et souvent d'application très complexe et font obligatoirement l'objet d'un projet personnalisé. L'inscription obligatoire de tout enfant handicapé dans le système scolaire habituel avant d'envisager une aide spécialisée est par exemple un des renversements des logiques d'accompagnement qui oblige à inventer d'autres approches.

On ne peut pas non plus ignorer que, du fait de l'évolution et de l'ouverture de la société, la relation éducative habituelle peut être complexifiée par l'introduction désormais fréquente d'aspects socioculturels nouveaux qu'il faut prendre en compte.

### 4. LE CLIMAT SOCIAL

Toute relation éducative est foncièrement tributaire d'éléments tiers et notamment du système de valeurs qui l'entoure, ensemble qui, selon qu'il crée plus ou moins les conditions de l'espoir, sert ou dessert cette relation.

En l'occurrence, l'éducation spécialisée a connu des moments plus porteurs. D'autant, que parallèlement aux orientations affirmées par les législations en faveur des populations fragiles, il apparaît que ces directives sont souvent quelque peu décalées, voire inapplicables, souvent effets d'annonce au regard d'une réalité ambiante qui est structurellement, sinon spirituellement, au service de valeurs parasites qui s'y opposent et avec lesquelles toute démarche éducative doit pourtant composer.

Toutes les valeurs plus ou moins dérivées « du monde des affaires et de l'entreprise » s'exhalent et infiltrent toutes logiques et tous registres, y compris celui de l'éducation spécialisée, où, contre toute attente, elles trouvent parfois un écho favorable. Elles sont moins évidentes à situer, car le plus souvent informelles, mais très prégnantes et insidieuses, agissant constamment en surimpression. Cette inclination se prête alors aux dévoiements de préoccupations justes (efficience, qualité, sécurité, économie, évaluation...) qui, chemin faisant, perdent souvent de vue leur objet.

## PRÉFACE À LA CINQUIÈME ÉDITION

Reste que, dans ce climat délétère où se développent volontiers le prêt à penser et l'idéologie managériale, où le discours et l'effet d'annonce peuvent prendre le pas sur l'action, quand ils n'en tiennent pas lieu, il n'a jamais été aussi nécessaire pour faire front de revaloriser et promouvoir chez les professionnels les conditions d'une authentique réflexion et mobilisation éthique qui transcendent toutes les données, y compris les mieux présentées.

Dans une société qui invite à consommer sans trop réfléchir des idées préfabriquées au gré des intérêts et des modes du marché, l'éthique est le contraire d'un catalogue de valeurs déposées, de certitudes et de mots vides de sens.

L'éthique est d'abord et surtout une pratique, un état d'esprit, une promesse d'exigence critique qui s'inscrit dans un processus permanent, une discipline, un entraînement individuel et collectif à savoir le sens des choses, à savoir les questionner, à trouver les compromis raisonnables et responsables qui ne renient pas les convictions.

D'où la nécessité, pour des éducateurs qui sont garants du souci de l'autre, que cette démarche soit ancrée, dès la formation, domaine par domaine, nourrie du réel, dans une activité concrète dont la réflexion devra dégager sans relâche les critères et les buts spécifiques. C'est ce fil rouge qui donne du sens à l'action, et il n'y a pas de meilleur guide.

C'est parce que c'est plus difficile que ça n'a jamais été aussi utile.

---

<sup>a</sup> Jean-Pierre Bigeault, *Une poétique pour l'éducation, de la psychopédagogie à l'art d'éduquer*, L'Harmattan 2010.

<sup>b</sup> La filière éducative action sociale est à distinguer de celle des assistants de service social, de celle de l'animation, ou de la filière cadre (Cafdes, Caferuis), toutes filières dont les formations participent maintenant des mêmes logiques.

<sup>c</sup> Cf. Guy. Dréano, *Guide de l'aide médico-psychologique*, Paris, Dunod, 4<sup>e</sup> éd., 2012.

<sup>d</sup> Sans oublier le diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale, TISF, diplôme de niveau IV que délivrent les directions régionales des affaires sanitaires et sociales. Ce diplôme valide des compétences dans l'intervention sociale préventive et réparatrice, auprès d'enfants, de familles, de personnes en difficulté de vie, ainsi qu'auprès des personnes âgées ou handicapées, soit à domicile soit en établissement.

<sup>e</sup> LOLF : loi organique relative aux lois de finances d'août 2001.

<sup>f</sup> Cet aspect n'est pas directement l'objet de cet ouvrage, mais on lira avec profit celui de Jean-Pierre Hardy sur ces questions *Financement et tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux*, Paris, Dunod, 2005.

# Introduction

*« On juge le degré de civilisation d'une société à la manière dont elle traite ses marges, ses fous et ses déviants. »  
Lucien Bonnafé*

**P** **ARMI** les faits les plus marquants de la période contemporaine, l'histoire retiendra, car très significatifs de cette époque, l'irruption puis le développement de nouvelles fonctions sociales, que l'évolution socio-économique et culturelle aura peu à peu imposées à l'organisation sociale des sociétés « modernes », et notamment l'éducation spécialisée, objet de ce guide.

Ce n'est en effet qu'à l'orée du siècle qui s'achève que l'idée d'une éducation particulière, « spécialisée », commença à être concrètement envisagée à propos de certains enfants, alors le plus souvent reclus au pénitencier, à l'asile ou à l'hospice.

Cette notion, dont on peut dire aujourd'hui qu'elle était révolutionnaire, hautement symbolique de l'évolution d'une société peu à peu plus attentive au respect et à la dignité de l'Homme, allait ouvrir le champ d'un autre regard sur les enfants qui, pour de multiples raisons que l'on continue d'approfondir, ont, en tout temps, manifesté des difficultés, voire des impossibilités, à répondre « normalement » aux attentes de leur époque.

Un siècle fut encore nécessaire pour que ce besoin d'alternative à ces détresses humaines s'expérimente en direction de plusieurs types de désordres de l'enfance : la délinquance juvénile, l'arriération mentale, la débilité et certaines invalidités, selon les termes d'alors.

La réflexion et certaines réalisations étaient bien avancées lorsqu'éclata la Seconde Guerre mondiale, période à partir de laquelle allaient se mettre en place les bases d'une organisation unifiée à partir des structures existantes et de celles qui allaient dès lors être créées.

Mais c'est surtout à partir de 1945, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et des misères qu'elle avait entraînées, qu'allait se développer, à travers le secteur dit de l'enfance inadaptée et celui très proche de l'éducation surveillée, la reconnaissance et l'institutionnalisation du « secteur » de l'éducation spécialisée, comme fonction et peu à peu comme profession, à travers les différents statuts qui aujourd'hui l'incarnent.

Initialement simples substituts de certaines fonctions des parents, quand ceux-ci ne pouvaient, ne voulaient ou ne savaient les assumer, les premiers éducateurs ont d'abord exercé principalement dans des internats, conformément aux principes d'une époque, le plus souvent loin ou hors du monde et selon des méthodes encore très imprégnées des systèmes précédents.

La conception de l'éducation s'étant à son tour progressivement modifiée, par une meilleure connaissance des besoins d'un enfant et la prise en compte de nombreux facteurs longtemps ignorés, les institutions d'éducation spécialisée vont dès lors faire considérablement évoluer leurs références, leurs indications, leurs objectifs, leurs structures et méthodes ; de sorte que tout apparemment distingue et sépare l'éducation spécialisée à ses débuts de celle aux multiples facettes d'aujourd'hui.

Pourtant, au-delà des différences de fond et de forme, la diversité des pratiques actuelles reste fédérée par des valeurs et principes d'accompagnement qui lui sont essentiels et lui préservent une identité spécifique et forte dans le concert des nombreuses interventions sociales qu'ont suscitées crises et mutations de ces cinquante dernières années.

Quasi inconnue il y a quelques années, cette fonction et ceux qui l'exercent sont ainsi devenus présents dans les différents champs de la cité, que ce soit l'éducation, le sanitaire, le social, la justice, la police, l'animation, car l'éducation spécialisée fait désormais partie des solutions sociales qui font référence et auxquelles on fait partout appel ; y compris parfois pour des problèmes qui outrepassent sa compétence et où elle se laisse entraîner.

Ensemble de mieux en mieux régleménté, structuré et contrôlé, l'éducation spécialisée représente aujourd'hui un investissement important sur le plan national, tant en équipements qu'en ressources humaines, de bénévoles et de salariés.

Diverses catégories d'acteurs professionnels y participent : assistants de service social, enseignants, médecins, magistrats, psychologues, rééducateurs, personnels des services administratifs et services généraux, sans oublier bien sûr le personnel éducatif, cheville ouvrière de cet ensemble et emblème de cette fonction.

Ces derniers représentent aujourd'hui un effectif de l'ordre de trois cent mille personnes (tous ministères de référence réunis) si l'on associe aux éducateurs spécialisés — titre qui a ouvert la voie — les moniteurs éducateurs et les éducateurs techniques spécialisés, engagés dès l'origine avec eux dans cette aventure ; ainsi que les aides médico-psychologiques, profession très voisine, historiquement distincte, mais que les textes récents ont inscrits au registre des statuts de la profession.

C'est donc à un ensemble vaste et complexe que correspond cette *praxis* dans laquelle, pour partie à la suite de la France, d'autres pays s'emploient.

Secteur naturellement tourné vers l'engagement et l'action mais par ailleurs longtemps incertain quant à son avenir, il resta longtemps assez démuné en productions transmissibles et notamment celles émanant de professionnels. Aujourd'hui la situation est tout autre et les productions nombreuses et variées forment une documentation importante, au point qu'une vision globale, historique et actuelle, dans les différents registres qui le composent peut être malaisée.

L'objet de cet ouvrage, qui très souvent renvoie à l'un ou l'autre de ces travaux, parmi les plus marquants ou les plus récents, n'est en aucune façon de s'y substituer, car ceux-ci restent essentiels, mais de fournir une vision de l'ensemble de cette problématique particulière dans ses aspects les plus déterminants. Guide est donc à comprendre selon son étymologie, d'ailleurs très voisine de celle d'éducateur,

car tous deux accompagnent, comme ensemble de renseignements et principes, susceptibles de faciliter la transmission et la conduite d'un exercice où les nécessaires improvisations sont le fruit d'une expérience que la réflexion a su valoriser.

Longuement et toujours engagé — à des titres divers — dans l'évolution de cette profession, subjective par essence, puisqu'elle met en jeu le projet de femmes et d'hommes pour leurs semblables, nous avons pu en vivre constamment les interrogations, en connaître la richesse mais aussi les fragilités.

Aussi tout en indiquant les repères concrets qui nous paraissent les plus structurants pour la connaissance et la compréhension de ce secteur d'activité dont la problématique est complexe, nous avons été attentif à relever aussi les sujets qui ont fait et sans doute feront longtemps débat dans des domaines où les certitudes et l'absolu sont rarement vérifiables ; ce qui n'exclut pas de prendre parti pour quelques convictions (cf. l'avant-propos).

Souhaitons que ce questionnement aide à mieux situer la fonction éducation spécialisée dans l'arsenal des actions sociales ; que ceux qui exercent aient là matière à conforter leur identité ; de même que ceux, très nombreux, que cette voie intéresse ou qui par d'autres voies nous rejoignent, ou nous côtoient, y trouvent les informations nécessaires qui peuvent éclairer leur engagement.

Quatre axes sont successivement envisagés :

- les fondements et l'évolution de cette identité ;
- à quels besoins correspond aujourd'hui cette fonction et pour quelles indications ?
- dans quels cadres et selon quels principes s'exerce-t-elle ?
- la problématique de cet exercice, à partir de thèmes fondamentaux, auxquels la pratique est quotidiennement confrontée.





# Partie 1

## Une identité complexe

Chapitre 1	<b>Quelques repères préalables</b> .....	9
Chapitre 2	<b>Fondements et premières racines</b> .....	21
Chapitre 3	<b>La protohistoire</b> .....	37
Chapitre 4	<b>La période pré-contemporaine</b> .....	49
Chapitre 5	<b>L'époque contemporaine</b> .....	63

*On ne peut transmettre ce qui n'a pas été reçu.*

**L'**IDENTITÉ, faut-il le rappeler, est cette capacité que l'on acquiert peu à peu, et qui nous permet de savoir, quoique le mot le laisse entendre, tout autant ce qui nous distingue des autres que ce qui nous unit ou réunit à eux. Ainsi, de fil en aiguille, chacun se révèle être, tant qu'il évolue, un ensemble unique de différences et de similitudes qui le caractérisent, que ce soit au plan personnel, ou professionnel, individuel et communautaire, tous registres qui s'épaulent et sont, dans chaque histoire, très mêlés.

Cette connaissance que l'on a de soi-même, assortie de la reconnaissance par autrui de ce qui nous distingue les uns des autres, nous sépare ou nous relie, correspond à un besoin essentiel dans l'existence, dès que les besoins vitaux sont surmontés, par le sentiment d'unité et de sécurité qu'il procure, tant au plan individuel que collectif et le sens qu'il donne à une vie.

L'identité, beaucoup plus qu'un état, est une construction dynamique, faite de tensions, d'emprunts divers, d'interférences, d'identités multiples, souvent voisines, parfois hétéroclites, fréquemment constituée en partie avant nous dans d'autres contextes et l'objet de remaniements perpétuels, au gré des conjonctures.

L'histoire, sous toutes ses formes et représentations diverses, y compris de « romans familiaux ou collectifs », parfois de fantasmes, y tient une place souvent sous-estimée dans la relation qu'à son propos, passé, présent et avenir, entretiennent de manière indissociable pour la construire et la préserver.

Heureusement quand les circonstances l'autorisent, mais nous savons qu'elles peuvent être plus ou moins favorables, c'est en revanche au travers de l'avènement de chaque identité que s'affine, s'élabore et se précise la possibilité de choix pour nos modèles, nos valeurs, nos pensées, nos actes ; soit l'autonomie sans laquelle confiance, initiative, responsabilité ne peuvent sans ces appuis s'envisager.

Cette affirmation de la personne, d'un corps social, d'une profession se réalise d'autant mieux que l'unité de chacun qui se cherche connaît ses possibles dépendances ; soit ce qui pour partie l'a déterminée et la détermine encore. On parle alors de racines, d'attaches, d'héritages, de filiations, de généalogie, de contexte, etc., tout ce qui forme l'alchimie de notre histoire dont, sauf à la connaître, nous sommes à notre insu plus ou moins les reproducteurs.

Ne pas oublier ce passé pour ne pas nécessairement le répéter est l'objet de cette première partie. Celle-ci retrace au plan institutionnel et à grandes lignes l'avènement, le développement puis la situation actuelle de l'éducation spécialisée, fonction très métissée, car tout autant apparentée au développement de la pédagogie, de la psychiatrie, de la justice que de l'assistance sociale, toutes histoires mouvementées, parfois obscures et parfois triomphantes aux marges desquelles elle s'est construite.

L'histoire qu'il faut toujours se garder de trop comprendre avec nos valeurs et références actuelles est faite, faut-il aussi le rappeler avant de s'engager dans cette démarche, d'avancées, de ruptures, de retraits, de stagnations, de compromis.

## Partie 1 • Une identité complexe

Toujours plurielle et jamais linéaire y compris quand les choses se ressemblent, car elles ne peuvent être similaires, ses mutations sont paradoxalement difficiles à dater.

À un moment pourtant on constate que principes, supports et buts, sont majoritairement changés et qu'apparaissent d'autres concepts, d'autres références. À qui, à quand, à quoi... attribuer ces changements ? Des penseurs, des hommes d'action, des lieux d'expériences, des événements, des textes de loi, etc., dont les traces nous sont connues, nous servent alors de repères, bien que la réalité fût souvent bien plus complexe et pour l'essentiel anonyme, les vrais acteurs restant souvent injustement inconnus.

Mais, en préalable à ces fouilles identitaires, accordons-nous d'abord sur quelques définitions qui ont trait au sens de quelques termes qui accompagnent et structurent le développement d'une fonction dans une organisation sociale.





# Chapitre 1

## Quelques repères préalables

PLAN DU CHAPITRE

<b>1. Le besoin</b>	<b>11</b>
<b>2. La fonction</b>	<b>11</b>
<b>3. Le statut</b>	<b>12</b>
<b>4. Le rôle</b>	<b>14</b>
<b>5. La cohérence</b>	<b>14</b>
<b>6. Le contrôle</b>	<b>14</b>
<b>7. Le métier</b>	<b>15</b>
<b>8. La profession</b>	<b>15</b>
<b>9. La corporation</b>	<b>16</b>
<b>10. La compétence professionnelle</b>	<b>16</b>
L'aptitude	16
L'autorisation	18
Cadres et contexte	18

**U**N CERTAIN nombre de vocabulaires très courants, concernant l'organisation sociale, sont souvent utilisés indifféremment l'un pour l'autre, selon des conventions qui varient, selon le moment, les cadres et les contextes de référence et c'est par exemple le cas pour les termes de fonction, statut et de rôle, de métier et de profession. Il s'ensuit, fréquemment, des malentendus préjudiciables aux articulations et complémentarités sociales, chaque interlocuteur ne donnant pas à chaque mot la même valeur. Cette confusion entre des registres qui ne répondent pas aux mêmes attentes et logiques complique inutilement les analyses et altère les identités.

### 1. LE BESOIN

Ce terme, on le comprendra, commande tous les autres, d'où la nécessité de l'éclairer en premier.

À l'exception de besoins correspondant à des nécessités vitales (manger, boire, dormir, etc.), tels qu'ils existent à l'état pur, au début de la vie ou dans certaines situations extrêmes, les besoins, bien qu'ils dominent l'organisation sociale, sont *relatifs*<sup>1</sup> et *circonstanciels*<sup>2</sup> et par ailleurs vite surchargés par la problématique du **désir** qui en complexifie le sens.

### 2. LA FONCTION

Pour satisfaire ces attentes, « l'espèce » s'organise pour trouver des solutions et y répondre au plus près. Cette mise en actes que détermine tel ou tel intérêt, nous l'appellerons la fonction.

Ainsi, à l'origine de tout mouvement humain, *action ou agitation*<sup>a</sup>, c'est-à-dire de tout mouvement plus ou moins ordonné, ayant un sens, un *objectif*<sup>3</sup> et un *but*, on trouve toujours un ou plusieurs besoins à satisfaire.

Le fait que, à l'origine d'une action, plusieurs besoins conscients ou inconscients soient en jeu, qu'une action puisse servir des besoins inattendus, éventuellement contradictoires, confère à ce concept un caractère imprécis, parfois ambigu, que l'organisation sociale rationalise, en désignant chaque fonction au regard du besoin qui paraît socialement le plus dominant à un moment donné ; de même qu'elle la positionne dans l'organisation sociale.

---

1. **Relatif** ♦ ce qui n'a pas de caractère absolu et définitif.

2. **Circonstanciel** ♦ qui varie selon le où, le quand, le comment, le pourquoi...

3. **Objectif** et **but** ♦ souvent employés l'un pour l'autre méritent une distinction dans la mesure où ces deux termes peuvent recouvrir deux significations différentes, d'une part l'objet qui est visé, l'objectif, d'autre part à quelle fin, le but.

Chaque fonction alors nommée (souvent d'ailleurs après d'âpres débats) étant elle-même un ensemble de fonctions qui, selon les circonstances, s'utilisent et s'agencent différemment. Pour la fonction éducative par exemple, vont s'associer entre autres : le besoin de favoriser les développements physiques, intellectuels et sociaux, tout ce qui va participer aux besoins d'autonomie ; besoin qui lui-même est le produit d'apports judicieux entre des besoins de dépendances (calmer, contenir, embrasser, retenir, structurer...) et des besoins d'indépendance qui trouvent leurs apports par d'autres fonctions (stimuler, éveiller, ouvrir, pousser, etc.). Y compris et très souvent, on le voit, des fonctions apparemment opposées mais qui synergiquement font couple<sup>4</sup>.

Mais la fonction ne dit pas seulement le besoin à satisfaire, elle dit aussi selon quels principes et quelles autres intentions on entend le faire. On verra l'importance de cet aspect en éducation spécialisée où ces deux aspects ne cessent d'interagir.

Ainsi, chaque fonction ainsi désignée dans un certain contexte (fonction éducative, fonction pédagogique, fonction psychothérapique, fonction de soin, etc.) est significative des exigences, valeurs, idéologies d'une époque, ce qui explique que ces concepts puissent évoluer sous un nom, disparaître puis exister à nouveau sous un autre nom.

Il se peut également, lorsque l'intitulé est stable, prenons celui de la fonction éducative, soit la capacité du milieu social à élever<sup>5</sup> un enfant, que ce même intitulé soit porteur de valeurs très différentes, en fonction par exemple de la représentation qu'on se fait de l'enfant, des droits que l'on lui accorde, etc.

C'est aussi en fonction de cette évolution que certaines fonctions se déclinent, se divisent, s'élargissent ou se réduisent au détriment d'anciennes ou au profit de nouvelles. Cf. le glissement d'éducation à accompagnement.

### 3. LE STATUT

Sur cette première base, où s'est déjà imprimé un élément de reconnaissance sociale par l'intitulé d'une fonction, l'organisation sociale est amenée ensuite à préciser qui exerce cette fonction et à quel titre ils ou elles peuvent l'exercer ; c'est-à-dire leur statut<sup>6</sup>.

Cette reconnaissance qui dit l'autorité<sup>b</sup> d'une personne participe de deux notions voisines et pourtant à bien distinguer : la légitimité qui reconnaît le savoir-faire dans le sens de la fonction et la légalité qui dit le droit d'exercer et les limites des pouvoirs dans cet exercice. Selon les circonstances, c'est l'une ou l'autre de ces notions qui va prévaloir.

S'agissant des professions le schéma est plutôt le suivant. D'abord, quelqu'un, ou quelques-uns se font connaître par leur légitimité dans l'exercice d'une fonction ; dans

---

4. **Couple** ♦ qui fait moteur.

5. **Élever** ♦ amener l'autre à son plein développement physique, moral et intellectuel.

6. **Statut** ♦ ensemble des éléments qui constituent la reconnaissance sociale.



## 1 • Quelques repères préalables

un deuxième temps, si ce service s'avère efficace, a un caractère collectif et s'il est durable, cette capacité est reconnue par un ou plusieurs titres.

Avec le temps, et ce peut être un effet pervers, la possession du statut va valoir autorisation à remplir cette fonction, sans que préalablement la question des capacités et de l'expérience soit nécessairement posée. On peut ainsi être diplômé, donc autorisé à exercer, sans en avoir fait la preuve.

*A contrario*, en l'absence du titre, très souvent obtenu après formation et examen, l'exercice d'une fonction à titre professionnel peut être alors interdit. Dans certains cas, tels ceux de la fonction médicale, d'assistants de service social, etc., la fonction est protégée et nul ne peut exercer ces professions s'il n'en possède le statut. Dans ce cas particulier un statut a le monopole d'une fonction.

En règle générale, une fonction est ouverte et peut être assurée à des titres divers. La fonction éducative, par exemple, habituellement assurée par les parents, peut l'être aussi par d'autres membres de la famille, les voisins, etc., ainsi que par les différents professionnels de l'éducation qui vont être amenés à intervenir.

S'agissant de l'éducation spécialisée trois niveaux de titre de qualification (ES, ME, AMP) servent actuellement cette fonction et composent la profession.

À défaut de titre, la profession n'étant pas protégée, les personnes alors employées « en qualité de » sont néanmoins réputées compétentes.

Ce qu'il convient là de retenir, c'est que selon le titre auquel on exerce une fonction, la responsabilité et la latitude dont on dispose vont varier. De toute évidence, si l'on conserve l'exemple de l'éducation, on ne peut pas intervenir de la même façon sur l'éducation d'un enfant, selon que l'on est le parent ou un professionnel de l'éducation. Chaque statut ne conférant pas les mêmes droits ni les mêmes devoirs, ni les mêmes registres d'activité.

On voit, de même, qu'une fonction peut, selon le contexte, s'intituler différemment. On ne peut plus, par exemple, parler de redressement, de correction, de préservation, etc., expressions devenues incorrectes : on parle d'éducation renforcée, d'éducation à la citoyenneté, etc., concepts qui sont plus en harmonie avec les convenances actuelles. Il arrive aussi qu'à propos de fonctions très différentes dans leurs finalités on maintienne les mêmes statuts professionnels ; ce qui, on s'en doute, ne sera pas sans incidence. Le fait, par exemple, d'avoir un des titres de l'éducation spécialisée ne permet pas de considérer que toute activité faite à ces titres est de l'éducation spécialisée.

## 4. LE RÔLE

Sur ces bases, le *rôle*<sup>7</sup> peut être défini comme la manière d'exercer une fonction, dans les limites du contexte institué et des circonstances qui l'accompagnent. Le statut de l'acteur étant un des éléments instituants.

À ce niveau, s'expriment les qualités personnelles de chaque acteur, nécessairement différentes d'un individu à un autre : la dimension de l'artiste, son talent, son expérience. À travers le rôle se manifestent l'*autonomie*<sup>8</sup> de chacun et sa créativité. Par voie de conséquence, et elles peuvent être considérables, en particulier pour les professions qui nous concernent et pour lesquelles cette question de l'autonomie est fondamentale ; on ne saurait être autonome :

- sans objectif et sans projet ;
- sans cadre et sans limite.

L'absence de ces deux repères, qui peut donner le sentiment de tout pouvoir, (l'éducation spécialisée n'a pas vocation à résoudre tous les problèmes), est paradoxalement à l'origine d'une grande impuissance. Ce qui a pu faire dire qu'il n'existe pas de créativité sans contrainte.

Cet aspect de l'autonomie et de la créativité brièvement évoqué ici est un fil rouge pour la fonction éducative et nous ne manquerons pas de le développer.

## 5. LA COHÉRENCE

À l'évidence, fonction, statut et rôle entretiennent entre eux des rapports interactifs ; c'est-à-dire que les caractéristiques et l'évolution de chacun ont un effet sur les autres, donc sur l'ensemble de l'organisation. Celle-ci, pour rester cohérente, doit s'appliquer à ce que chacun de ces registres agisse bien dans le même sens et c'est alors l'objet du contrôle de s'en assurer.

## 6. LE CONTRÔLE

Étymologiquement « contre roue » pour certains, soit ce qui évite à la roue de se dévisser, ou double d'un registre anciennement appelé rôle ; le contrôle (« contre rôle ») est indispensable dans toute organisation sociale.

---

7. **Rôle** ♦ étymologiquement, « roue » puis « rouleau ».

8. **Autonomie** ♦ étymologiquement, « qui se régit selon ses propres lois ». De façon plus réaliste, capacité de faire des choix dans un espace « cadré » et finalisé.

Sa fonction correspond au besoin de savoir si les actions menées vont bien dans le sens souhaité et restent dans les limites du cadre socialement arrêté.

### 7. LE MÉTIER

Souvent indiqué comme synonyme de profession, en particulier pour les métiers manuels, le *métier*<sup>9</sup> évoque l'outil, l'art et la manière, il se réfère, aujourd'hui surtout, au savoir-faire, à l'expérience, à l'apprentissage et la dimension personnelle, sans être nécessairement assorti d'autres attributs et notamment les références intellectuelles, juridiques et symboliques que l'on trouve dans une profession.

### 8. LA PROFESSION

Une profession<sup>c</sup> tire d'abord son sens et sa légitimité de sa capacité reconnue à investir un besoin social et d'y apporter une réponse par un savoir-faire fruit de l'expérience et des apprentissages donnant dans ce cadre la maîtrise d'un ou plusieurs métiers<sup>d</sup>. Avec le temps, les professions s'annexent d'autres éléments d'identité sociale qui vont renforcer leur statut et notamment tout ce qui concerne la formation reconnue par un ou plusieurs diplômes qui donnent des titres et des niveaux<sup>e</sup>.

Ces différents attributs : sélection, formation, diplômes, cycles universitaires ou professionnels, examens ou concours, convention collective, *corpus*<sup>10</sup> de références théoriques et techniques, codes de *déontologie*<sup>11</sup>, valeurs, associations professionnelles, etc., confèrent à ces constructions, alors des professions, l'image d'un corps constitué, tant dans ses aspects techniques que juridiques et symboliques. On se gardera cependant de ne pas confondre institutionnalisation et profession ; soit quand la question du titre et de tous les attributs du salarié et aspects légaux de la reconnaissance sociale de cette situation prennent le pas sur le savoir-faire et le talent.

Le fait d'employer les termes de profession ou de métier n'est donc pas indifférent. Avec le métier on insiste sur le savoir-faire, résultat de qualités personnelles, confortées par le fruit de l'expérience. Lorsqu'une profession est amenée à élargir le champ de ses compétences ; la nature des problèmes à résoudre ainsi que les circonstances de leur traitement nécessitant des savoir faire différents ; la profession tend à devenir un complexe de métiers.

9. **Métier** ♦ étymologiquement, ministre au sens de servant.

10. **Corpus** ♦ recueil de pièces, de documents, concernant une même discipline.

11. **Déontologie** ♦ ensemble plus ou moins codé des règles et devoirs professionnels.

## 9. LA CORPORATION

Lorsque métier et profession sont dans un rapport consolidé, on est alors en présence d'une *corporation*<sup>12</sup>, ce qui procure une identité forte au plan professionnel et un fort sentiment d'appartenance à un groupe social bien représenté.

*En résumé, on occupe un emploi, au service d'une fonction, avec un certain niveau de qualification qui permet d'acquérir un métier, dans le cadre d'une profession.*

Reste néanmoins une notion qui traverse ces différents repères et qu'il faut aussi préciser : la compétence professionnelle.

## 10. LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

Sur ces bases, la compétence professionnelle s'envisage à deux niveaux quasi simultanés :

- celui des *capacités, des aptitudes* à comprendre un problème et à savoir concrètement le résoudre. Ces qualités disent le savoir-faire et consacrent à l'exercice sa légitimité. Ces conditions sont évidemment nécessaires mais elles sont cependant insuffisantes pour exercer ;
- car il faut à cet exercice des fondements légitimes ou légaux ; la chose en plus qu'apporte la reconnaissance sociale. C'est le niveau de l'*autorisation* (condition complémentaire également essentielle le titre dit l'autorité).

### L'aptitude

Condition bien sûr nécessaire, elle s'analyse aux deux niveaux : du comprendre et de l'agir et de leur plus ou moins facile articulation.

### Comprendre

C'est tout à la fois et non sans incidence :

- la somme de ce que l'on appris (savoir d'avance) et qui fait culture sur une question : dispositions, expérience personnelle, études, la connaissance des dossiers, etc. ;
- puis ce que l'on apprend et éprouve en étant confronté au problème à résoudre, soit dans la perspective qui nous concerne au fur et à mesure que la personne qu'il cache nous devient familière et fait avec nous débat.

---

12. **Corporatisme** ♦ souvent amalgamé avec corporation, est l'aspect défensif et protectionniste d'une profession dont il entraîne la mort fonctionnelle sinon statutaire à plus ou moins brève échéance.

Familière, la personne à aider ne l'est pas seulement parce qu'on l'accompagne journallement, souvent sous le même toit et qu'on a donc bien appris à la connaître, elle l'est surtout, mais nous le redirons, parce qu'on la reconnaît comme un semblable et que, sans pouvoir se mettre à sa place, on parvient suffisamment à s'identifier à elle pour pouvoir l'aider.

Comprendre est donc là un processus dynamique, évolutif et très relationnel où celui qui aide et celui qui est aidé sont pris dans un « jeu » interactif, intersubjectif, où faire, apprendre et comprendre sont difficilement dissociables mais nécessite de la part du professionnel une **authentique posture d'empathie**.

### Agir

C'est l'ajustement progressif entre ce qu'on pense qu'il faut faire, ce qu'il est réaliste de tenter et ce que l'on sait faire ; l'action se déroule selon des règles d'éthique générale qui s'imposent avant même que les protagonistes aient tout compris, dès que s'engage une relation.

Aux premiers rangs de ces principes, notions fondamentales auxquelles tout le reste est subordonné et que nous aurons à tout propos l'occasion de développer :

- le droit des personnes à la singularité, au respect, à la dignité, à l'autonomie, au confort, à l'équité ;
- et l'assurance que ceux qui accompagnent sont bien convaincus que, derrière toute déficience ou inadaptation, il existe toujours des possibles, si petits soient-ils, pour aller dans le sens d'un mieux-être.

La distinction souvent faite entre savoir, savoir-faire et savoir-être induit une représentation à la fois séparée, voire successive de ces trois champs, alors qu'il s'agit d'un tout indissociable dont les données interagissent constamment l'une sur l'autre. De leur adéquation dépendent les résultats.

Une remarque voisine peut être aussi faite à propos du *référentiel métier*<sup>13</sup>. Cette approche nouvelle de l'exercice professionnel, que nous reprendrons dans le chapitre consacré à la formation, si elle facilite la comparaison entre des métiers voisins mais de niveau différent et permet de reconnaître des acquis en matière de promotion sociale, ne rend pourtant pas compte de sa complexité.

L'expérience montre en effet que la somme acquise de tous ces gestes identifiés par « métier » ne dit pas nécessairement la compétence d'un professionnel qui, au total, peut s'avérer valoir moins ou beaucoup plus que ce résultat, qui peut taire l'essentiel. Cela est flagrant dans les métiers où la façon de donner compte autant que ce que l'on donne.

---

13. **Référentiel métier** ♦ notion qui consiste à inventorier la totalité des actes qu'il est nécessaire de savoir faire dans chaque métier.

## L'autorisation

Certains pensent parfois qu'il est suffisant de savoir traiter un problème pour être autorisé à le faire. Sans vouloir freiner l'enthousiasme et l'esprit d'initiative, il faut pourtant rappeler que d'autres exigences sont à observer, et en particulier l'obligation pour chacun sauf *urgence*<sup>14</sup> de ne pas empiéter sur les prérogatives des uns ou des autres.

C'est ainsi qu'un éducateur, comme tout autre employé, et quelles que soient par ailleurs ses qualifications et aspirations, est d'abord tributaire de son statut et de l'organisation qui le précise. On retiendra donc à nouveau que le fait d'être capable n'autorise pas toujours à intervenir, car pour des raisons de situation, de répartition des compétences, etc., d'organisation en général, cela peut être contre-indiqué, voire interdit de le faire (chapitre 16, « L'institution, un appui pour l'exercice »).

## Cadres et contexte

Mais la compétence est aussi à replacer dans ses cadres et son contexte, ensemble des circonstances qui environnent et accompagnent l'exercice professionnel et participe de l'autorité.

Les cadres sont tout ce qui s'impose de façon fixe et bien déterminée, tant qu'il n'est pas décidé de les modifier et servent de référence et de sécurité, dit plus générale de tiers : au plan éthique, réglementaire, matériel, temporel, spatial, etc.

Le contexte introduit d'autres éléments d'ambiance, d'organisation, de climat, de mode, de dynamique d'un groupe, d'enjeux, etc., il est plus aléatoire, plus occulte, plus implicite, variable et imprévisible.

Hors les blocages personnels qui, dans certaines situations, peuvent inhiber la compétence, soit parce qu'elles réveillent des problèmes particuliers ou en révèlent, l'éducateur peut rencontrer des situations qui, de manière directe ou insidieuse, vont faire de lui un être « empêché ». Il ne suffit pas, en effet, de savoir résoudre un problème et en avoir le droit pour s'avérer compétent, encore faut-il que les circonstances s'y prêtent suffisamment et confirment l'autorisation.

Dans le domaine de l'éducation spécialisée où la dimension institutionnelle est le plus souvent très présente, la compétence individuelle peut s'avérer dérisoire quand l'institution elle-même en est dépourvue ; c'est-à-dire quand elle n'a pas réussi à créer les conditions qui autorisent l'exercice individuel de la compétence dans un espace collectif structuré, rigoureux et cohérent.

---

14. **Urgence** ♦ qui ne souffre pas de retard, est beaucoup moins fréquente en réalité qu'on le laisse parfois supposer. Face à elle, il convient alors de prendre ses responsabilités et de choisir entre le légal et le légitime, quitte à expliquer ensuite cette décision.